

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Neuville, tenue le lundi 4 décembre 2023, à 19 h 30, à la salle Plamondon de l'hôtel de ville.

Sont présents : Monsieur le maire, Bernard Gaudreau, président

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Serge Beaulieu
Luc Bertrand
Luc Delisle
Anne-Sophie Paquet
Simon Sheehy
Denise Thibault

Est également présente : Mme Marie-Krystine Beauregard, directrice générale et greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

23-12-170

Sur proposition de monsieur Luc Delisle, il est résolu de retirer le point 8.1 de l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil municipal répondent aux questions des citoyens.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

23-12-171

4.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023

Sur proposition de madame Denise Thibault, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 6 novembre 2023, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. Nomination de la direction générale

23-12-172

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a procédé à un appel de candidatures pour pourvoir au poste de directeur (trice) général (e) et greffier (ère);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a reçu plusieurs candidatures pour le poste de directeur (trice) général (e) et greffier (ère);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC BERTRAND ET RÉSOLU,

QUE ce conseil procède à la nomination de madame Marie-Krystine Beauregard au poste de directrice générale et greffière.

QUE madame Beauregard soit autorisée à signer tous les documents pour et au nom de la Ville de Neuville ainsi que les effets bancaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Embauche de deux agentes à la comptabilité

23-12-173

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels de la Ville de Neuville ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection à la suite du processus d'embauche ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ANNE-SOPHIE PAQUET ET RÉSOLU,

QUE le conseil nomme mesdames Nancy Létourneau et Natacha Maltais à titre d'agentes à la comptabilité;

QUE le conseil leur souhaite la bienvenue et bon succès dans le cadre de leurs fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Embauche d'une conseillère en urbanisme

23-12-174

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels de la Ville de Neuville ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection à la suite du processus d'embauche ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SIMON SHEEHY ET RÉSOLU,

QUE le conseil nomme madame Mino Maria Andriamidolasoa à titre de conseillère à l'urbanisme;

QUE le conseil lui souhaite la bienvenue et bon succès dans le cadre de ses fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun point

7. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Aucun point

8. SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

8.1 Appui à une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

Point retiré

8.2 Appui à une demande d'aliénation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

23-12-175

CONSIDÉRANT la demande d'aliénation déposée par les propriétaires visant les parties de lot 3 506 998 et 4 191 076 en vue d'optimiser l'exploitation agricole, notamment la production de vignes;

CONSIDÉRANT QUE les parties de lot visées sont situées dans la zone agricole A-6 en vertu du règlement de zonage de la Ville de Neuville en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour effet de mettre en valeur le territoire et les activités agricoles, voire à favoriser la diversification économique agricole sur le territoire de la Ville de Neuville;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution d'appui à la demande d'autorisation est motivée en tenant compte des critères pertinents de l'article 62 de la LPTAA ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Neuville a analysé la présente demande et formulé une recommandation favorable au conseil :

CONSIDÉRANT QUE la demande s'inscrit positivement dans les objectifs socioéconomiques liés à l'agriculture (agrotourisme, commercialisation) indiqués dans le Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Portneuf (PDZA), à l'intérieur duquel est spécifiquement mentionné le « Domaine des 3 Moulins » au tableau 25 à titre d'entreprise d'agrotourisme sur le territoire de la Ville de Neuville.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SIMON SHEEHY ET RÉSOLU,

QUE le conseil appuie la demande d'autorisation déposée auprès de la CPTAQ pour l'aliénation (échange de terrains) présentée comme suit :

- Monick Valois et Pio Bégin cèdent une partie du lot no 3 506 998 à Jean-Denis Boulet (superficie de 0,961 ha);
- Jean-Denis Boulet cède une partie du no 4 191 076 à Monick Valois et Pio Bégin (superficie de 1,155ha);

Le tout tel que montré sur le plan ci-annexé à la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Aucun point

10. SERVICE DES FINANCES

23-12-176

10.1 Dépôt des comptes du mois de novembre 2023

Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des comptes à payer du mois de novembre 2023, au montant total de 684 017,56 \$ et sur proposition dûment appuyée de monsieur Luc Delisle, ils l'approuvent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Marie-Krystine Beauregard, directrice générale et greffière de la Ville de Neuville, certifie la disponibilité des crédits pour payer les dépenses au montant total de 235 396.16\$. En foi de quoi, je signe ce certificat, ce 5e jour de décembre de l'an 2023.

Marie-Krystine Beauregard, directrice générale et greffière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Autorisation de paiement de la troisième facture de l'entreprise SaHo construction inc.

23-12-177

CONSIDÉRANT QUE la ville a mandaté la firme SaHo construction inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement de la place des marées par la résolution 23-0689 ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE BEAULIEU ET RÉSOLU,

QUE LE conseil autorise le paiement de la facture # 0000001248 au montant de 553 548,30 \$ (taxes incluses) à l'entreprise SaHo construction inc. ;

QUE ces sommes soient prises à même le poste budgétaire numéro « 23 07011 723 » place des marées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3 Approbation du budget révisé 2023 de l'office municipal d'habitation du Grand Portneuf

23-12-178

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'approbation -budget 2023 a été déposé par la Société d'habitation du Québec (SHQ);

CONSIDÉRANT QUE la ville de Neuville doit contribuer à 10% du déficit d'opération de l'Office municipal d'habitation du grand Portneuf (OMHGP);

CONSIDÉRANT QUE cette contribution financière annuelle de la ville au déficit d'opération de l'OMHGP est estimée à 4 017 \$ dans les prévisions budgétaires révisées 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DENISE THIBAUT ET RÉSOLU ;

QUE le conseil municipal de la ville de Neuville approuve les prévisions budgétaires révisées 2023 de l'OMHGP telles que présentées et approuvées par la SHQ;

QUE le conseil municipal de la ville de Neuville accepte de verser, sur présentation du rapport financier 2023 dûment audité, une contribution équivalente à 10% du déficit d'opération de l'OMHGP, tel que prévu dans les prévisions budgétaires révisées 2023, soit un montant estimé à 4 017 \$;

QUE la présente abroge la résolution no. 22-12-189 adoptée à la séance du 5 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. GREFFE

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil municipal répondent aux questions des citoyens.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

23-12-179

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour, sur proposition de monsieur Luc Bertrand, le président lève la séance à 19 h 46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

En signant le présent procès-verbal, monsieur Bernard Gaudreau, président et maire, reconnaît avoir signé l'ensemble des résolutions y figurant.

Bernard Gaudreau
Maire

Marie-Krystine Beauregard
Directrice générale et greffe